



l'Adjointe au Maire de Nice, déléguées aux solidarités: **ÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Monsieur le Directeur général
Du CCAS de la Ville de Nice

Objet : **mesures sanitaires prises au sein du CCAS de la ville de Nice**

Nice, le 20 novembre 2020

Monsieur le Directeur général,

Depuis le 30 octobre 2020, un reconfinement a été décidé par le gouvernement à la suite d'une reprise importante de la pandémie de la COVID-19, impactant directement l'organisation de nos services et le fonctionnement du CCAS.

Dans ce contexte, de nombreux agents ont été placés en télétravail, tandis que d'autres restent mobilisés sur le terrain en raison de la spécificité des structures.

Comme vous le savez, chaque mardi, une réunion inter-CHSCT est organisée par Monsieur le Directeur du Bien Etre, de la Santé au Travail et des relations sociales, afin de faire le point sur la situation sanitaire.

Cependant, nous n'avons aucun élément concernant la collectivité du CCAS.

Aussi, pour notre totale information, pouvez-vous nous transmettre les éléments suivants :

- Le nombre de cas positifs et des cas contacts concernant les agents du CCAS ;
- Le nombre de cas positifs et de cas contacts chez les résidents dans les structures ;
- Le nombre d'agents en télétravail ;
- Le nombre d'agents en présentiel ;
- L'identification des structures fermées.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Directeur général du CCAS, l'expression de nos respectueuses salutations.

p/o le Syndicat CGT NMCA
le Coordinateur CCAS

RENAULT Andrew